



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2020

Dossier complet le :

08/04/2020

N° d'enregistrement :

2020-9564

1. Intitulé du projet

Construction d'une couverture de piste équestre d'entraînement professionnel, équipée de panneaux photovoltaïques.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BON ANNIVERSAIRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Richard WESTERINK

RCS / SIRET

8 1 1 5 7 1 0 9 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	La couverture de la piste créera une emprise au sol de 21 112 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une couverture de piste équestre quasi-rectiligne, réservée aux professionnels.

La couverture sera équipée d'un complexe en bac acier + panneaux photovoltaïques.

La production électrique générée par les panneaux photovoltaïques sera injectée sur le réseau public de distribution électrique.

4.2 Objectifs du projet

La construction de cette couverture permettra :

- De concrétiser un projet agricole, dédié à l'entraînement des chevaux de compétition.
- D'assurer un maintien de la texture du sol de la piste d'entraînement, indépendamment des conditions climatiques.
- D'offrir une continuité de service aux usagers professionnels de la piste d'entraînement, en s'affranchissant des conditions météorologiques.
- De répondre à un besoin primordial pour l'équitation de haut niveau d'entraîner les chevaux à l'abri.
- D'être le premier site européen de ce genre. Cela instaura ainsi une dimension européenne (voire mondiale) au site, à la commune et à la collectivité. Des retombées économiques positives sont donc à prévoir sur la collectivité.
- De participer à la transition énergétique, via l'implantation d'une centrale photovoltaïque (~3,5 MWC) sur la couverture de la construction.
- De s'inscrire dans la politique "Territoire à Energie Positive" de la communauté de communes des Landes d'Armagnac.
- D'assurer une complémentarité parfaite entre une activité équestre et production d'énergie, et d'éviter tout conflit d'usage du sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue pour une durée de 4 mois.

Elle sera décomposée en 4 phases principales :

- Réalisation des fondations.
- Montage de la charpente bois.
- Pose de la couverture en bac acier.
- Pose de la centrale photovoltaïque en toiture, et pose du poste de livraison HTA.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dès qu'il sera opérationnel, l'ouvrage permettra aux usagers professionnels d'entraîner les chevaux sur la piste.

Très peu d'entretien sera nécessaire sur la piste.

Quant à la centrale photovoltaïque, elle fera l'objet d'opérations de maintenance préventive bi-annuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol de la construction	21 112 m ²
Hauteur à l'égout	2,50 m
Hauteur au faitage	7,20m
Longueur	812 m
Largeur de l'ombrière	26m
Pente sud	11°
Pente nord	15°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Le Luc"
40310 ESCALANS

Parcelles :
A 152, 154, 166, 872, 873, 874.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 0 2' 2 9 " 82E Lat. 4 4° 0 1' 4 2 " 79N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site Natura 2000 Directive Habitats : "La Gélise" à 315m, identifiant FR7200741.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se concentreront sur une zone déjà exploitée par les chevaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car le terrain du projet a déjà été modelé par l'homme (défrichage et aménagement de la piste équestre). Il n'y aura donc aucune altération des habitats recensés dans la zone Natura 2000 la plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier lors de la phase construction. Jusque 4 à 5 camions par jour au moment du pic d'activité. Environ 50 camions pour la totalité du chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit occasionné par la circulation des poids-lourds en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra de pérenniser une activité agricole (activité équestre) et de d'offrir une complémentarité avec une activité de production d'énergie sans conflit d'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter tout impact sur le milieu naturel, une emprise stricte de la zone travaux sera respectée et délimitée, de manière à éviter toute altération de zones potentiellement sensibles. Le personnel de chantier sera sensibilisé à cet effet. De plus, les travaux de nuit seront interdits, de manière à éviter toute pollution visuelle ou sonore indésirable pour la faune nocturne et les riverains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale, pour plusieurs raisons :
 - d'une part, d'un point de vue biodiversité, la construction prendra place sur l'emprise stricte de la piste qui est déjà existante. Le milieu a ainsi déjà été modelé par l'homme, il n'y aura donc aucune altération du milieu naturel.
 - d'autre part, d'un point de vue paysager, la construction se limitera à des hauteurs raisonnables (7,20m au plus haut point), et le site du projet est exempté de toute co-visibilité sensible de par la végétation fournie déjà existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

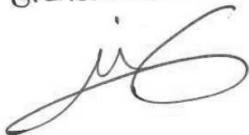
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VENDARGUES

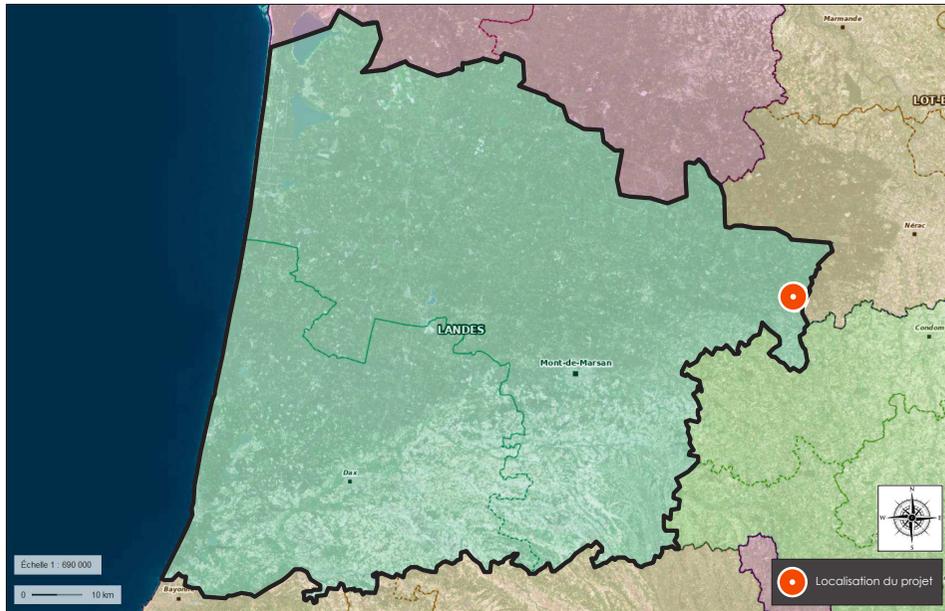
le, 25/02/2020

Signature

P.O
G. CASTELLAZZI


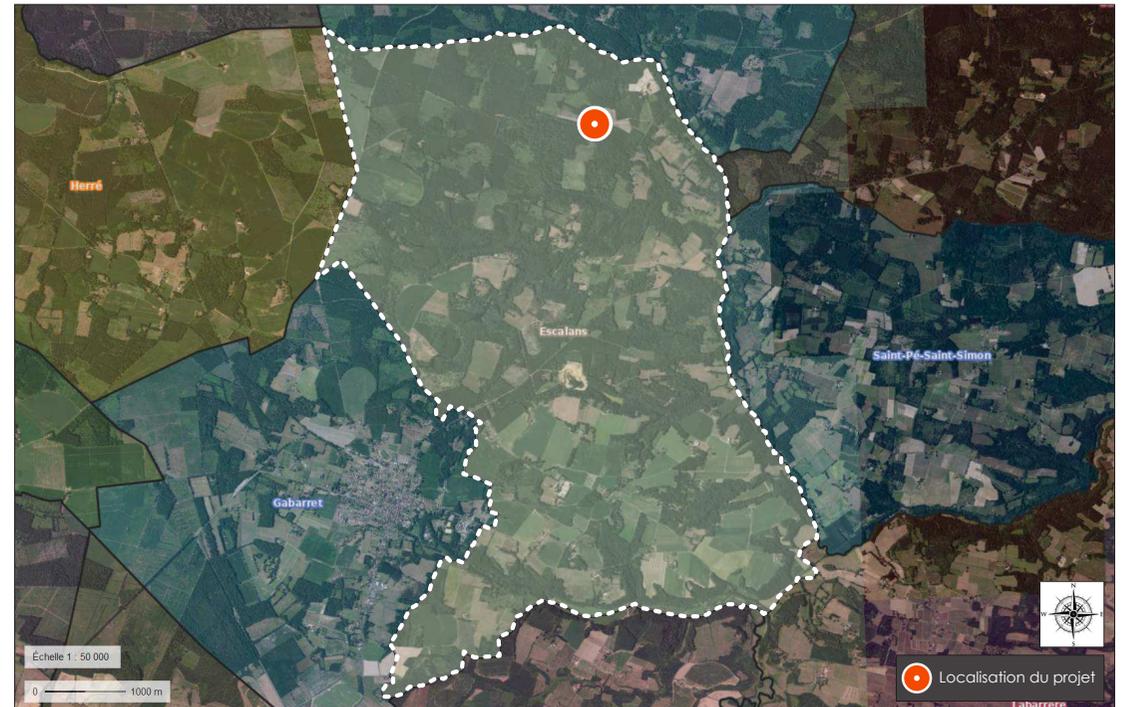
PC1. Plan de situation du terrain

Échelle départementale



Le projet de construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques, est localisé sur la commune d' Escalans (40310), située dans le département des Landes en région Nouvelle-Aquitaine.

Échelle communale



Échelle locale



L'emprise du projet est représentée en orange sur le plan à l'échelle locale à gauche. Le présent permis de construire traite de la construction d'une couverture de piste équestre. Le bâtiment sera ouvert sur toutes ses faces et possèdera une couverture en bac acier de couleur bleu-gris (RAL 5008), sur laquelle seront équipés des panneaux photovoltaïques qui suivront l'orientation et l'inclinaison du pan Sud de la toiture. A noter que l'intégralité de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera revendue, il n'y aura pas d'autoconsommation sur site. La centrale photovoltaïque produira annuellement environ 5,2 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 2 080 foyers (sur une base de consommation de 2,5MWh d'électricité par an et par foyer).

Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

Maître d'oeuvre

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
ZAC Via Domitia
210 rue de la Roussataïo
34740 VENDARGUES

Maître d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
Qua d'Esperous
40310, Parlebosca

PC1. Plan de situation du terrain

04 Février 2019

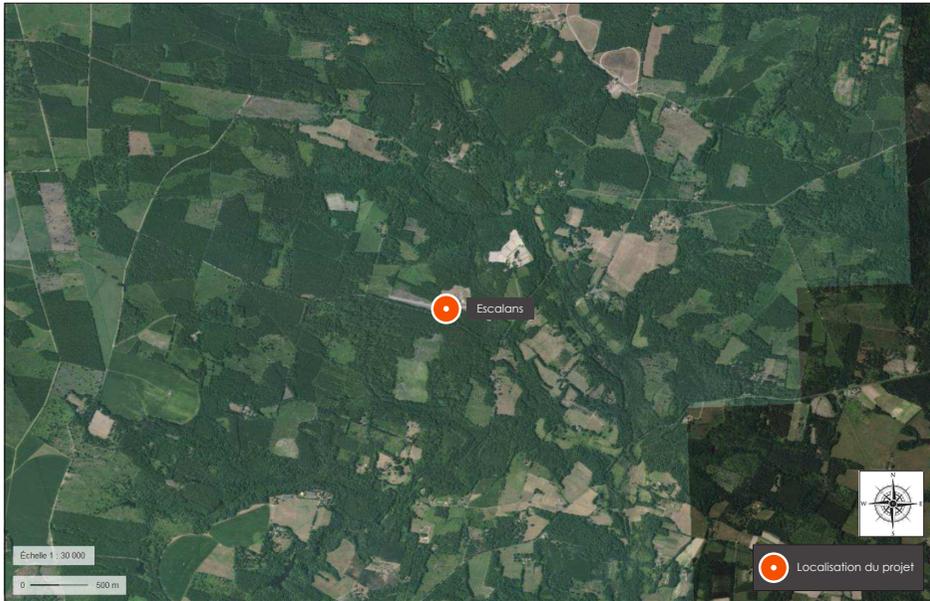
Echelle

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

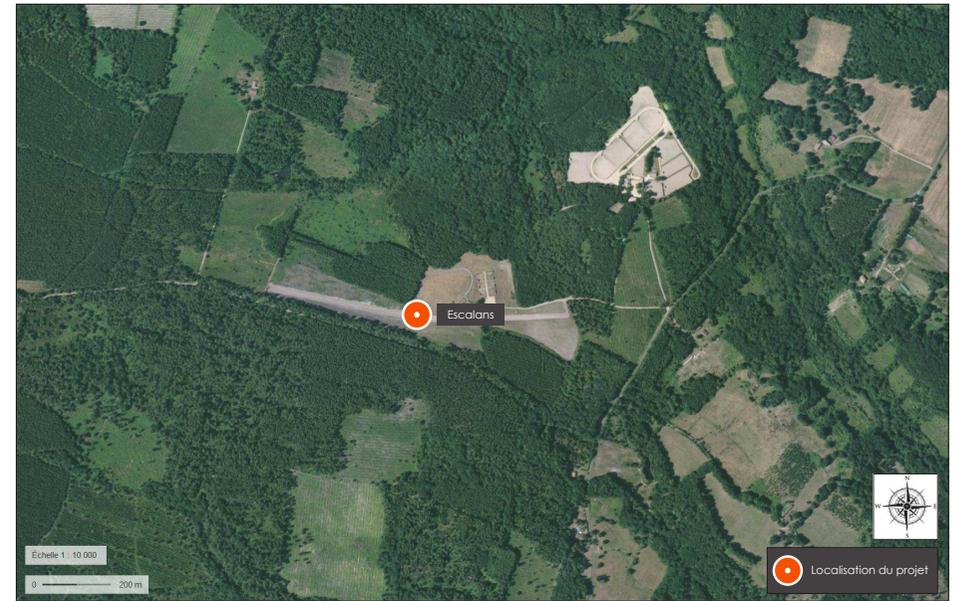
40310 Escalans

PC1. Plan de situation du terrain

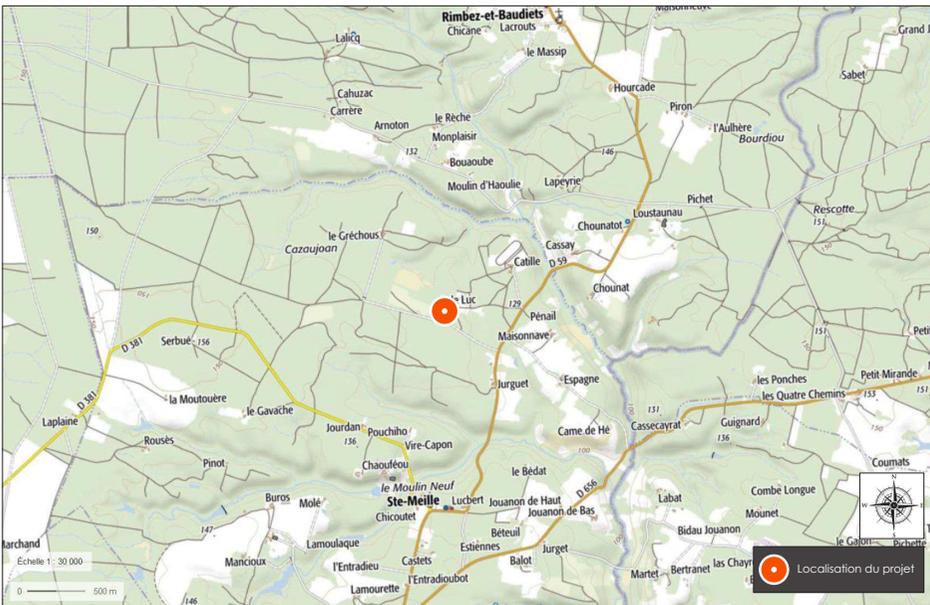
Extrait photographie aérienne (géoportail) 1 : 30000



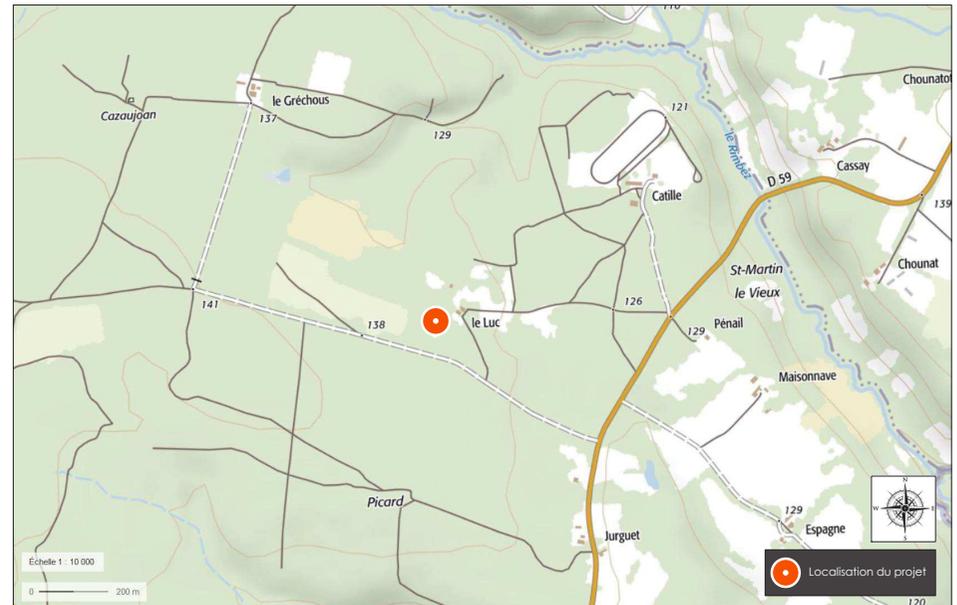
Extrait photographie aérienne (géoportail) 1 : 10000



Extrait carte IGN (géoportail) 1 : 30000



Extrait carte IGN (géoportail) 1 : 10000



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

Maître d'oeuvre

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
ZAC Via Domitia
210 rue de la Roussataïa
34740 VENDARGUES

Maître d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
Qua d'Esperous
40310, Parleboscq

PC1. Plan de situation du terrain

Echelle

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

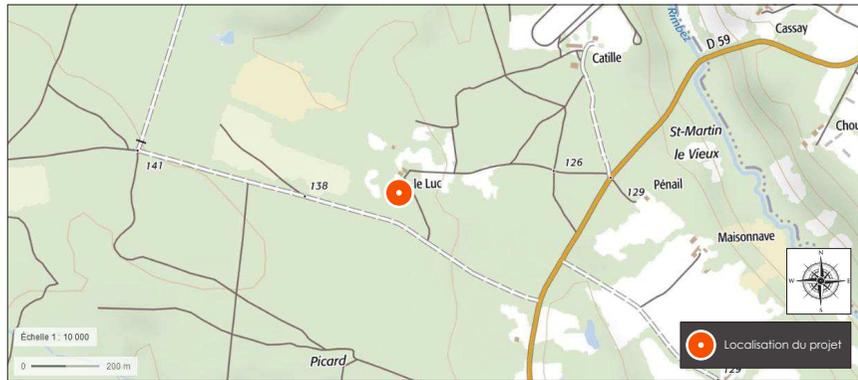
Page 2/10

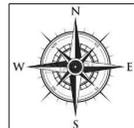
PC1. Plan de situation du terrain Plan cadastral

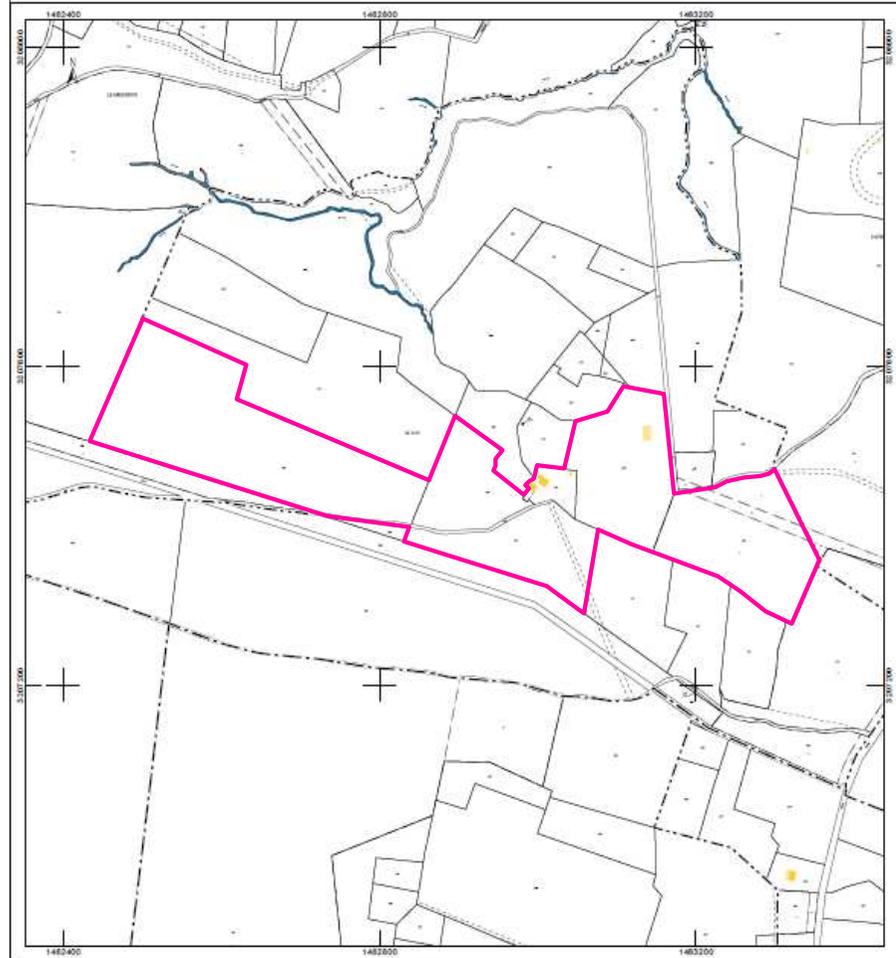
Adresse et références cadastrales des parcelles :

Lieu-dit LE LUC, 40310 Escalans (000-A-152-154-166-872-873-874).

Les parcelles possèdent des surfaces respectives de 2 570m², 19 940m², 23 165m², 46 614m², 11 854m² et 14 915m², soit un total de 119 058m².



Département : LANDES Commune : ESCALANS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : MONT-DE-MARSAN 12 AVENUE DE DAGAS 40022 40022 MONT-DE-MARSAN tél. 05 58 06 61 61 - fax 05 58 06 57 27 plgc-400.mont-de-marsan@dgrfp.finances.gouv.fr
Section : A Feuille : 000 A 03 Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/4000 Date d'édition : 04/02/2020 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CG44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		Cet extrait de plan vous est délivré par : <p style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</p>



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

Maître d'oeuvre



Maître d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
Qua d'Esperous
40310, Parleboscq

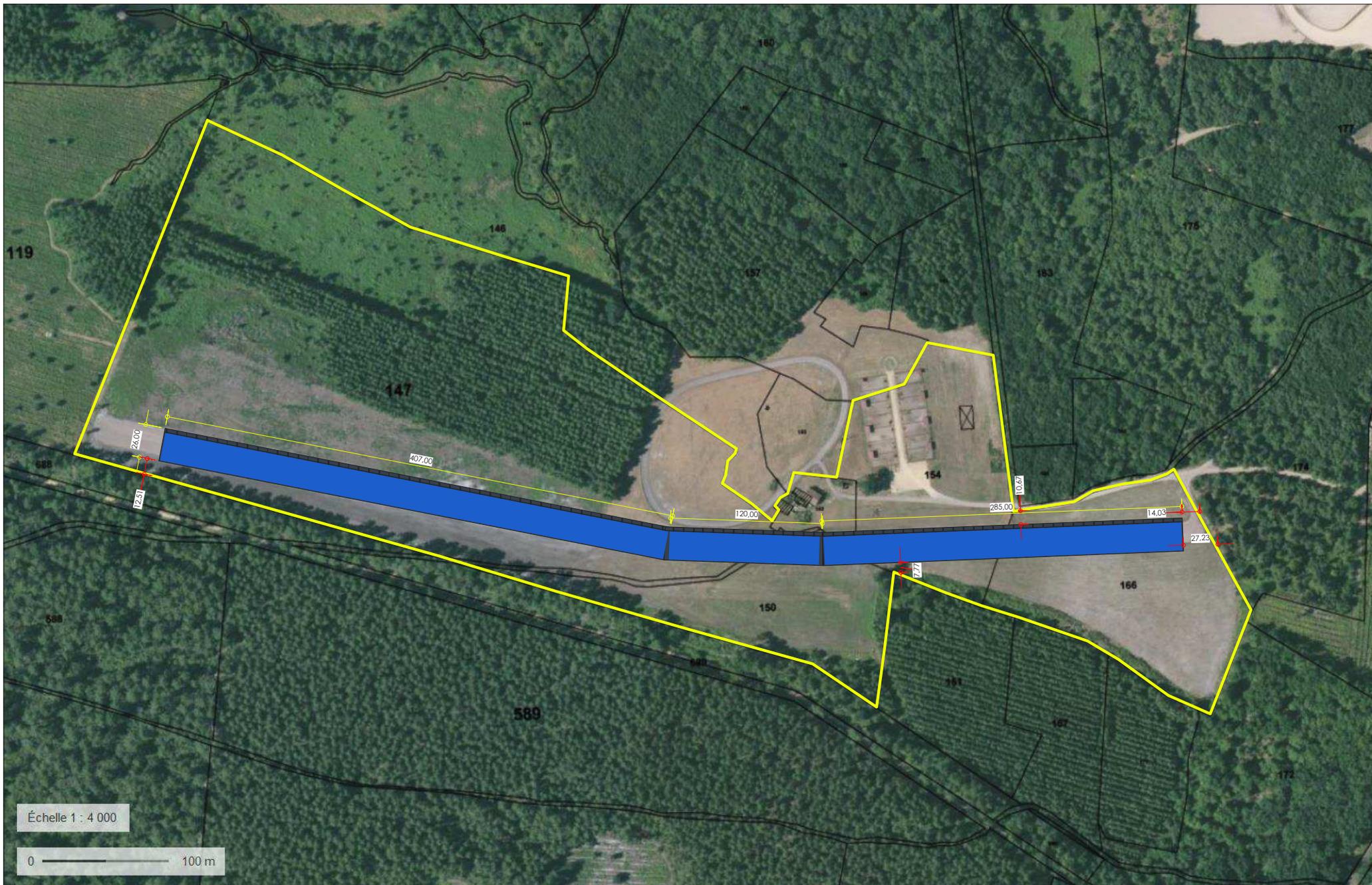
PC1. Plan de situation du terrain

Echelle

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

PC2. Plan de masse des constructions



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

Maître d'oeuvre

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
 ZAC Via Domitia
 210 rue de la Roussataïo
 34740 VENDARGUES

Maître d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
 Qua d'Esperous
 40310, Parleboscq

PC2. Plan de masse de la construction

Echelle : 1 : 2800

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

PC5. Plan des façades

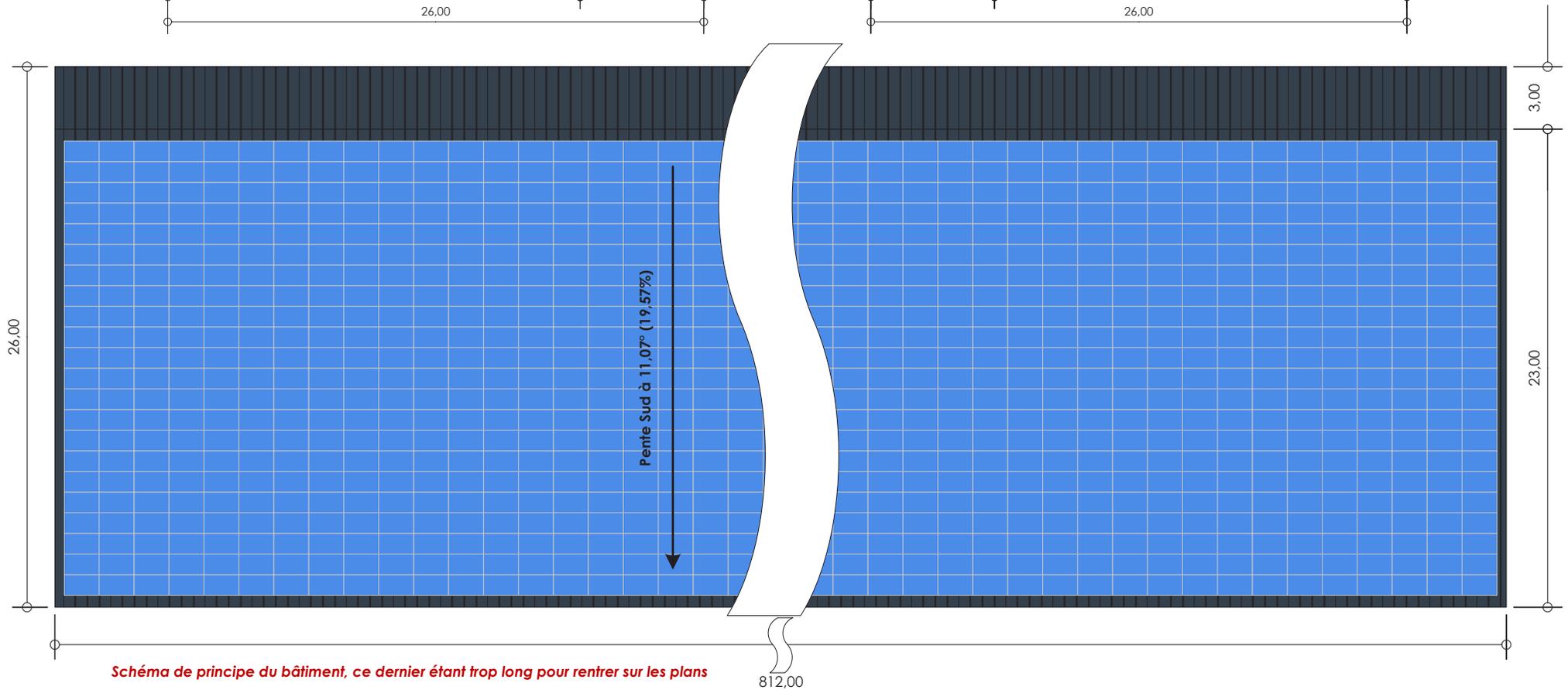
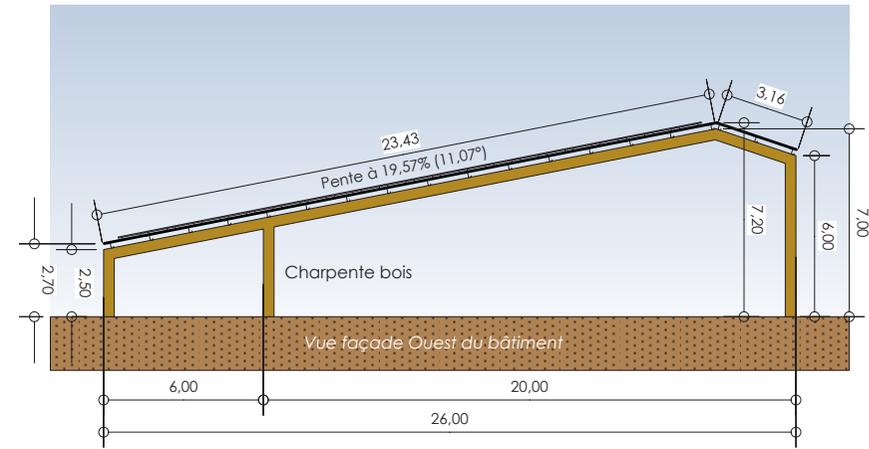
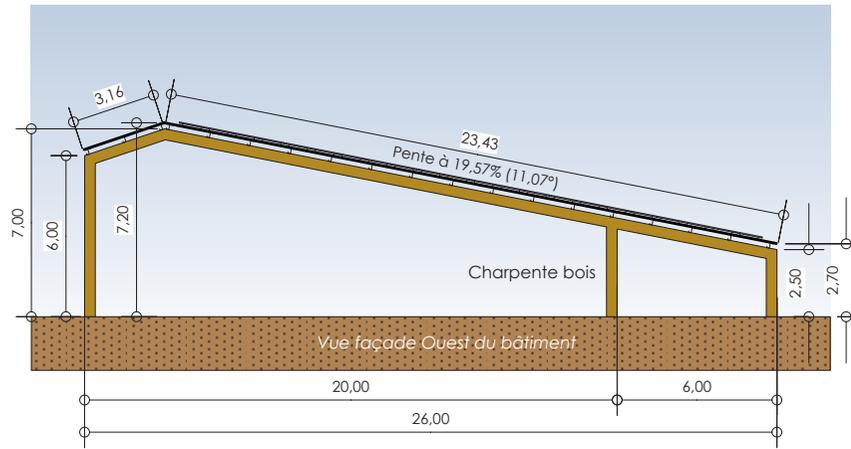


Schéma de principe du bâtiment, ce dernier étant trop long pour rentrer sur les plans

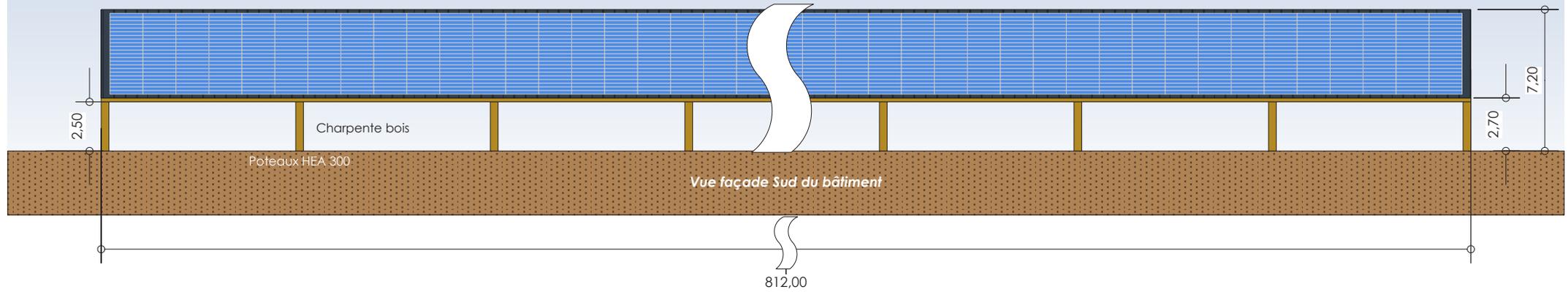
812,00

Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques	Maître d'oeuvre	GÉNÉRALE DU SOLAIRE ZAC Via Domitia 210 rue de la Roussataïo 34740 VENDARGUES	Maître d'ouvrage	BON ANNIVERSAIRE Qua d'Esperous 40310, Parleboscq	PC5. Plan des façades et de la toiture	04 Février 2019	
40310 Escalans					Echelle 1 : 200	Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874	Page 5/10

PC5. Plan des façades et de la toiture

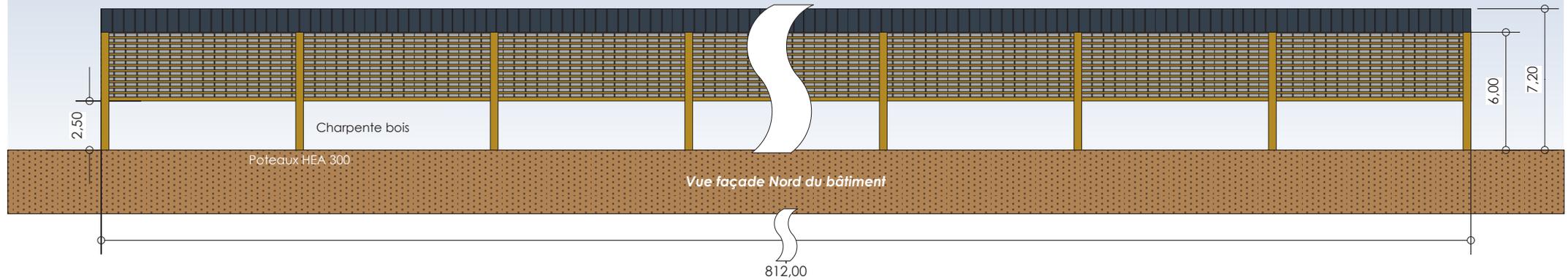
Bac-acier couleur bleu-nuit (RAL 5008)
 Module photovoltaïque

Schéma de principe du bâtiment, ce dernier étant trop long pour rentrer sur les plans



Bac-acier couleur bleu-nuit (RAL 5008)
 Module photovoltaïque

Schéma de principe du bâtiment, ce dernier étant trop long pour rentrer sur les plans



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

**Maître
d'oeuvre**

**GÉNÉRALE
DU SOLAIRE**
 ZAC Via Domitia
 210 rue de la Roussataïo
 34740 VENDARGUES

**Maître
d'ouvrage**

BON ANNIVERSAIRE
 Qua d'Esperous
 40310, Parleboscq

PC5. Plan des façades et de la toiture

Echelle 1 : 200

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement



Vue avant insertion (01/06/2018)

Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques	Maître d'oeuvre	 <p>GÉNÉRALE DU SOLAIRE</p>	Maître d'ouvrage	BON ANNIVERSAIRE Qua d'Esperous 40310, Parleboscq	PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement	04 Février 2019	
40310 Escalans		ZAC Via Domitia 210 rue de la Roussataïa 34740 VENDARGUES			Echelle	Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874	Page 7/10

PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement



Vue avant insertion (01/06/2018)

Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

Maître d'oeuvre

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
 ZAC Via Domitia
 210 rue de la Roussataïa
 34740 VENDARGUES

Maître d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
 Qua d'Esperous
 40310, Parleboscq

PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement

Echelle

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement



Vue avant insertion (01/06/2018)

<p>Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques</p>	<p>Maître d'oeuvre</p>	<p>GÉNÉRALE DU SOLAIRE ZAC Via Domitia 210 rue de la Roussataïa 34740 VENDARGUES</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>BON ANNIVERSAIRE Qua d'Esperous 40310, Parleboscq</p>	<p>PC6. Document graphique du projet inséré dans son environnement</p>	<p>04 Février 2019</p>	
<p>40310 Escalans</p>					<p>Echelle</p>	<p>Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874</p>	<p>Page 9/10</p>

PC7. Photographie dans l'environnement proche



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques

40310 Escalans

Maitre d'oeuvre

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
 ZAC Via Domitia
 210 rue de la Roussataïo
 34740 VENDARGUES

Maitre d'ouvrage

BON ANNIVERSAIRE
 Qua d'Esperous
 40310, Parleboscq

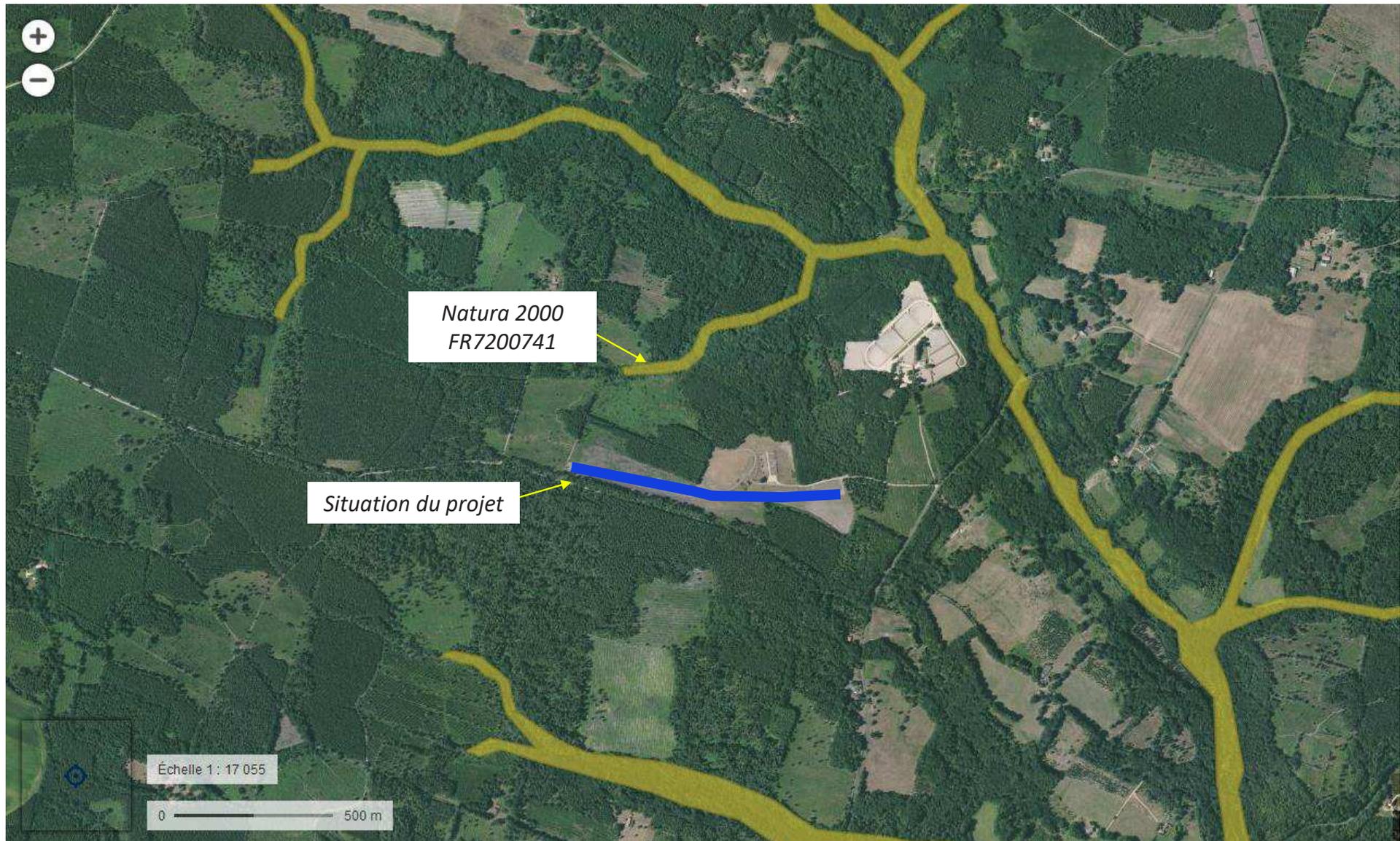
PC7. Photographies dans l'environnement proche

Echelle

04 Février 2019

Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874

Plan de situation projet vs Natura 2000

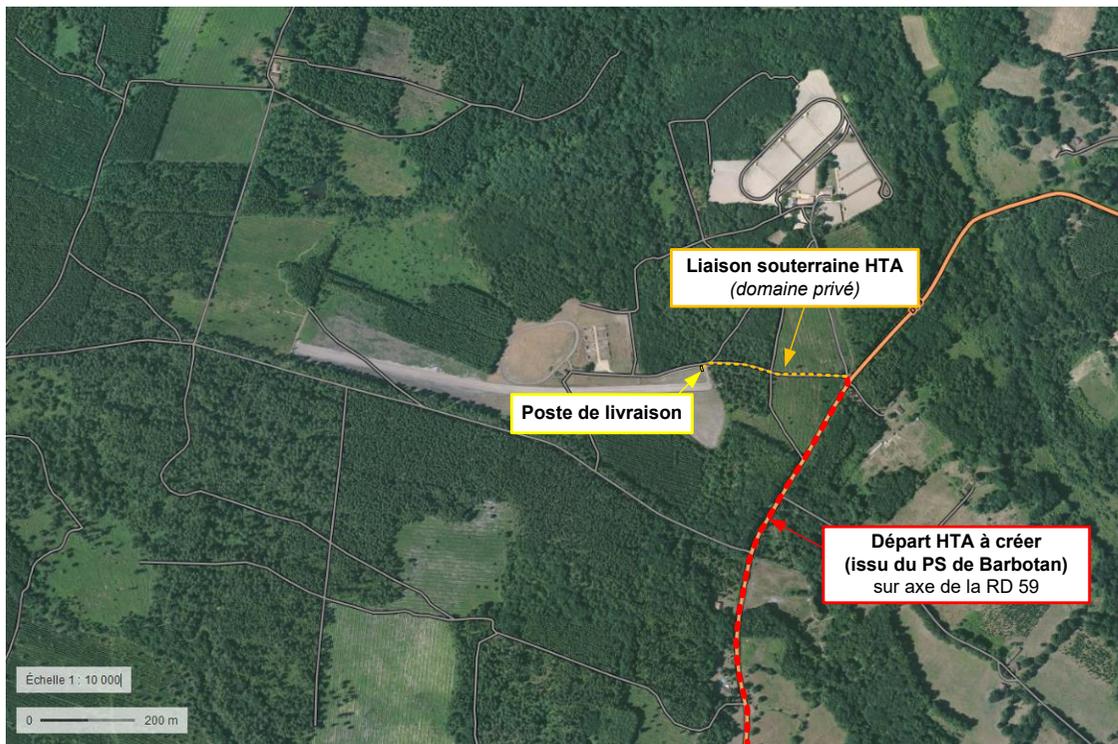


Localisation des ouvrages HTA



Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques	Maître d'oeuvre	GÉNÉRALE DU SOLAIRE ZAC Via Domitia 210 rue de la Roussataïo 34740 VENDARGUES	Maître d'ouvrage	BON ANNIVERSAIRE Qua d'Esperous 40310, Parleboscq	Localisation des ouvrages HTA	08/04/2020	
40310 Escalans					Echelle : 1 : 2800	Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874	
Page 1/2							

Raccordement au réseau public de distribution électrique



La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution électrique.

A ce stade, deux hypothèses sont envisagées:

- raccordement par création unique d'un départ direct issu du Poste Source de Barbotan;
- raccordement sur un ou plusieurs départs HTA existants, afin de répartir la production. Un bridage de la production pourra être envisagé afin limiter l'impact sur les réseaux existants.

Ces hypothèses seront à confirmer auprès d'ENEDIS lors de l'instruction de la demande de raccordement (déposable après obtention de l'autorisation d'urbanisme). Une offre de raccordement alternative sera étudiée à ce moment là, visant à proposer une solution de raccordement de moindre impact.

Quoiqu'il en soit, le tracé du raccordement empruntera forcément un tronçon de la RD 59, la distance restant à être précisée. Le raccordement sera réalisé par enfouissement, le long de l'axe de la RD 59. Aucun impact n'est donc à prévoir sur le milieu naturel. La liaison sur le domaine privé sera également réalisée en tranchée, sur l'emprise du chemin d'accès existant, aucun impact n'est donc à prévoir sur le milieu naturel.

Gestion des eaux pluviales

Au sol, l'imperméabilisation se limitera à l'emprise des fondations de la structure, qui se matérialiseront sous la forme des semelles isolées en béton implantées sous chaque poteau.

La toiture sera équipée d'un chéneau en bas de pente, permettant ainsi de récupérer et centraliser les eaux de ruissellement de la toiture. Des descentes d'eaux pluviales seront ensuite disposées régulièrement sur les poteaux bas de la structure, afin de répartir au mieux le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel, et éviter ainsi une accumulation trop importante en un même point.

La largeur du rampant de la couverture Sud (26 mètres) et sa pente ne laissent pas présager d'incidences notables sur le régime des écoulements des eaux pluviales.

Ceci étant, le porteur de projet s'engage à faire réaliser une étude hydraulique du projet, au préalable des travaux. En fonction des résultats, il pourra s'envisager la réalisation d'un fossé au Sud du bâtiment, ou d'un éventuel bassin de rétention, en coin Sud-Est.

Construction d'une couverture de piste équestre équipée de modules photovoltaïques	Maître d'oeuvre GÉNÉRALE DU SOLAIRE ZAC Via Domitia 210 rue de la Roussataïo 34740 VENDARGUES	Maître d'ouvrage BON ANNIVERSAIRE Qua d'Esperous 40310, Parleboscq	Raccordement au réseau électrique Gestion des eaux pluviales	08/04/2020	Parcelles 000-A-152-154-166-872-873-874
40310 Escalans					